



SEDZERE

Sedzère, le 19 septembre 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020

Tél. : 05.59.68.33.71

Fax. : 05.59.68.32.23

Mail : mairie.sedzere@wanadoo.fr

Présents : MM. Larroze, Barrère, Courrèges, Jeannerot, Loste-Bordenave, Marques, Séverin, Oddos, Caillard, Grabé-Bidau, Gonzalez Gonzalez.

Secrétaire de séance : M. Gonzalez Gonzalez.

Le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Le compte rendu de la séance du 21 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

1) Délibérations :

1.1) N° 2020/27 : Implantation d'une ombrière solaire sur le parking de l'école :

La société Parkings Solaire des Pyrénées-Atlantiques (PSPA), en cours de création par EnR64, a produit une manifestation d'intérêt spontanée en date du 2 juillet 2020 pour l'occupation du parking de l'école afin d'y construire et d'y exploiter une ombrière photovoltaïque. Ceci permettrait la production d'énergie renouvelable photovoltaïque et offrirait la possibilité d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Suite à la publication d'un avis de manifestation d'intérêt par la commune en date du 27 juillet 2020 et jusqu'au 17 août 2020 aucune manifestation concurrente n'a été produite.

La réalisation de ce projet nécessite la mise à disposition du site afin d'y installer un ensemble d'équipements photovoltaïques de production d'électricité destiné à être raccordé au réseau public de distribution d'électricité en vue de la commercialisation par la société bénéficiaire.

La convention est conclue pour une durée de trente ans à compter de la mise en service de la centrale. Six mois avant le terme de la présente convention les parties se rapprocheront pour convenir ensemble de la prolongation éventuelle de ladite convention. De plus, une redevance annuelle de 100,00€ d'occupation sera versée à la Commune.

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable au développement d'un tel projet ;
- d'accorder à la société PSPA, en cours de création, le droit d'étudier la faisabilité d'installer une ombrière solaire sur le parking de l'école et l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la réalisation de ce projet ;
- d'autoriser le Maire à signer toute convention d'occupation, de servitudes, d'études nécessaires au projet ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

1.2) N° 2020/28 : Mise en place d'une convention avec la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB) pour l'acquisition de masques en tissu destinés à la population :

Au début de la crise de la COVID 19, la commune, par l'intermédiaire de la CCNEB, a acheté des masques qui ont été distribués gratuitement à la population.

Il convient aujourd'hui de délibérer afin que la CCNEB puisse nous facturer les masques au tarif de 1,43 € pièce.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.**

2) Questions diverses - Informations :

2.1) Point des autorisations d'urbanisme :

PC 20P0004 – ESID BORDEAUX (Dépôt de Munitions) – construction vestiaire : accordé le 31/07/20 ;

PC 20P0005 – JOAN Bernard – construction carport : refusé le 31/07/20 ;

PC 20P0006 – MOUHAPÉ Sophie – réhabilitation grange : déposé le 24/07/20 ;

PC 20P0007 – ORAL Mehmet – construction hangar agricole : déposé le 24/07/20 ;

PC 20P0008 – BIDAU-TZIDIKMANN – construction garage : déposé le 26/08/20 ;

CU info 20P0006 – Notaire DUMOULIN – vente maison BONNETI-BASSET/PUTIGNY : accordé le 31/07/20.

2.2) Ecole – Informations rentrée :

La rentrée scolaire des enseignants et des personnels communaux a eu lieu le 31/08/2020.

Afin de s'adapter à la pandémie COVID 19, les classes ont été équipées de gel hydroalcoolique, de savon liquide et d'essuie mains jetables. Des masques ont été fournis aux personnels.

Il a été nécessaire de rajouter une heure complémentaire journalière à un personnel afin d'assurer la désinfection des locaux.

Une nouvelle enseignante, Madame THOMAS, est arrivée. Elle a en charge la classe des CP-GS.

Les élèves sont rentrés le 1^{er} septembre 2020. Pas de remarque particulière si ce n'est pour les plus petits, quelques larmes vite essuyées...

Beaucoup d'enfants étaient contents de revenir à l'école et d'y retrouver les copains.

Effectifs au total : 90 élèves

- TPS : 4
 - PS : 13
 - MS : 9
 - GS : 9
 - CP : 9
 - CE1 : 5
 - CE2 : 17
 - CM1 : 5
 - CM2 : 19
- Mme TSIRAMBESY
- Mme THOMAS
- Mme PELFIGUES
- M. SCLABAS

2.3) Paiement de la cantine et de la garderie :

Nous sommes en train de mettre en place le paiement par prélèvement qui, si tout va bien, devrait être opérationnel au 1^{er} janvier 2021.

Nous reviendrons vers les parents prochainement pour récupérer les éléments qui nous manquent.

2.4) Point des travaux de voirie 2010 :

Les travaux prévus pour l'année 2020 ont été exécutés par l'entreprise LAPEDAGNE :

- Elargissement du Chemin de Biearraou
- Goudronnage partiel des :
 - o Carrefour Chemin du Bourdalat/Chemin de la Lande
 - o Chemin de Michel
 - o Chemin de l'école
 - o Route de Gabaston

Une signalisation verticale a été mise en place sur l'accès intérieur du lotissement Bero Bisto.

Il reste à faire des têtes de pont Chemin de Biearraou.

2.5) Cimetière :

L'entretien du cimetière est problématique.

- Certaines tombes ne sont pas, ou irrégulièrement, entretenues.

Il est demandé à chaque concessionnaire d'un emplacement, avec ou sans caveau, de l'entretenir. Ceci comprend les abords (0,50m autour). Sans action de votre part, la commune prendra des dispositions plus contraignantes.

- Afin d'éviter la prolifération de bouteilles plastiques qui sont cachées dans les massifs ou derrière les tombes, il sera mis à disposition des arrosoirs à chaque point d'eau.

- Les allées vont être reprofilées et réempierrées par le Conseil Municipal. Date retenue le 26 septembre 2020.

2.6) Repas annuel des Aînés :

Dans le contexte actuel, le repas traditionnel de fin septembre est annulé.

2.7) Nettoyage du village et du lotissement :

Il paraît difficile, dans le contexte actuel, de mettre en place une journée citoyenne.

Pourtant, le village et le lotissement ont besoin d'un nettoyage qui sera effectué par l'équipe municipale, éventuellement renforcée par quelques volontaires.

Date proposée : samedi 10 octobre 2020.

2.8) Exercice au Dépôt de Munitions :

Le 24 septembre 2020 aura lieu un exercice d'alerte au Dépôt de Munitions :

- Début vers 9h00
- Fin vers 12h00
- Déclenchement par la sirène du dépôt
- Le but de cet exercice est de tester :
 - o La chaîne des moyens d'alerte
 - o Les structures de commandement
 - o La communication
 - o L'audition de la sirène

- L'automate d'alerte de la Préfecture
- La mise en place des restrictions de circulation
- Le PPMS (Plan de Mise en Sauvegarde) au niveau de l'école sera activé (confinement)

Un débriefing et conférence de presse auront lieu à partir de midi à la Mairie ou salle des fêtes.

Il est demandé aux habitants de la zone 5, même si c'est un exercice, de jouer le jeu du confinement dans les habitations.

La circulation ne sera pas coupée.

Les parents pourront amener les enfants à l'école et venir les chercher à midi.

L'ordre du jour étant épuisé, un dernier tour de table est effectué.

Pas de remarque ou question particulière.

La séance est levée.

